



COMPTE RENDU DU CHS-CT AUDIO DU 16 AVRIL 2020 SPECIAL COVID 19

Tout d'abord, la délégation CGT rend hommage aux acteurs de la médecine de prévention, à l'infirmière et aux médecins, pour leur investissement et leur disponibilité sur la période,

Nous avons aussi une pensée pour les assistants de prévention des Directions qui font un travail formidable,

INTERVENTION CGT concernant la DRFIP35, le PAC et la CAMPAGNE IR annoncée :

Pour la CGT, le PAC a mobilisé beaucoup trop d'agents en présentiel, surtout entre 17 et le 31 mars 2020. Depuis, la DRFIP35 a réussi à trouver un équilibre grâce au soutien « exigeant » des représentants du personnel, entre le maintien partiel du Service Public et la protection de la santé du personnel,

Le dernier tableau du PCA, mis à jour au 15 avril 2020, illustre bien cette recherche d'équilibre : 20% en présentiel et 10% en télétravail, contre 70% en confinement dont 10% en maladie.

A ce jour, la situation sanitaire au sein de notre Direction s'est améliorée, malgré le manque de moyens criant constaté au plan national depuis le début de la crise sanitaire. Le confinement qui est la mesure de prévention collective la plus efficace est bien respectée dans notre périmètre.

A la DFIP35, comme partout, peu à peu les protections sanitaires individuelles commencent à être attribuées dans les services. Des hygiaphones sont installés, des masques sont attribués, le gel hydro-alcoolique est commandé. La tendance est à l'amélioration **mais les quantités livrés sont insuffisantes surtout dans l'optique d'une campagne IR 2020 annoncée.**

La CGT insiste pour que l'entretien et la désinfection des locaux soit effectué avec soin, y compris dans les petits postes comptables qui sont parfois oubliés. Nous demandons que les personnels de ménage ne soient pas mis en danger dans la période, qu'ils soient berkanis ou employés par le privé. Ils leur faut des moyens de protection et nous insistons pour que la

fiche de « conduite à tenir ménage » du secrétariat général du ministère soit diffusée et appliquée partout, à la DRFIP35.

A ce jour, notre Direction a montré une volonté de pratiquer une réelle démarche de prévention des risques, même si pour la CGT il y avait encore trop de collègues dans les services, pour effectuer les missions « prioritaires ».

Nous tenons à rappeler qu'il ne faut oublier les agents en confinement, quel que soit le motif, chez eux depuis bientôt un mois. Pour eux aussi la situation est difficile et certains d'entre eux sont en souffrance. Les conditions de confinement ne sont pas les mêmes pour tous, il faut le rappeler.

Les collègues en présentiel sont très fatigués et doivent poser des congés pour souffler. Et enfin les télétravailleurs qui exercent tous les jours, dans des situations très hétérogènes, et qui parfois malgré le rappel des consignes du guide du télétravailleur, dans leur isolement, ne se déconnectent pas assez suffisamment et sont aujourd'hui en arrêt de travail.

Mais malgré tout, c'est la volonté de prévenir les risques qui a primé à la DRFIP35, depuis le 17 mars.

Mais, la campagne IR 2020 (revenus 2019), programmée unilatéralement par le Ministre au 20 avril 2020, risque de briser cette démarche de prévention. Malgré les efforts de plusieurs organisations syndicales, au plan national, le ministère considérant cette campagne comme une mission prioritaire, a refusé de reporter celle-ci au lundi 11 mai 2020, date de début de confinement.

Pour la CGT, dans un tel contexte, cette campagne n'est pas essentielle. Ce qu'il l'est c'est la santé des Français. La seule façon de lutter efficacement contre le virus est le confinement, réduisant les déplacements inutiles au strict minimum.

Même si l'accueil physique n'est pas envisagé, même si nos collègues seront de plus en plus nombreux dans les jours à venir en télétravail, la décision de lancer la campagne IR, dès le 20 avril prochain, va contraindre un grand nombre d'agents à prendre les transports en commun. Un objectif de 40% des collègues des SIP mobilisés en présentiel, c'est beaucoup trop et totalement en rupture avec le PCA mis en place jusqu'ici.

Pour la CGT, le Ministère a choisit de risquer la santé des agents et des usagers pour mener une campagne, qui au plan qualitatif, risque de ne pas répondre aux attentes des contribuables. Les agents doivent rester chez eux, en télétravail, même si celui-ci n'est pas la solution miracle et pose à terme d'autres problèmes. Il faut rapidement équiper nos collègues en PC et en téléphones portables, car pour la CGT, ils ne doivent pas utiliser leurs abonnements et coordonnées personnelles.

Pourtant, il suffisait d'appliquer les principales consignes du Président MACRON, lors de sa dernière intervention publique :

-Il a tout d'abord rappelé que la santé des Français restait **«la priorité»** et que la reprise progressive du travail à compter du 11 mai 2020 (si la situation sanitaire le permet), ne pourrait avoir lieu que si toutes les garanties de protection de la santé et de la sécurité étaient données par les employeurs à leur salariés. Pour la CGT, notre employeur l'état et à fortiori notre Direction sont actuellement dans l'incapacité de donner **toutes** ces garanties aux agents, ce qui est en contradiction avec le discours Présidentiel.

Initier la campagne IR dans les conditions actuelles, n'est pas acceptable. **Pour la CGT, il faut la repousser au maximum et nous demandons à nouveau et fermement le report de cette dernière, à minima, au 11 mai 2020.** Pour notre CHSCT, le travail doit avoir du sens et être de qualité. Nous faire travailler en mode « dégradé » comme le dit notre Ministre, n'est pas une bonne option.

Il ne faut pas croire que le grand ouest ayant été moins touché par la première vague épidémique, nous ne sommes pas à l'abri d'un contre-coup qui réduirait à néant tous les efforts consentis depuis la mi-mars 2020. Pour les représentants du personnel CGT, reprendre le travail de manière prématurée, en l'absence de test fiables en quantité suffisante et sans immunité virale d'une population plutôt préservée, est une prise de risque que nous dénonçons. La DGFIP va nous mettre en danger, alors que les chefs de service ont l'obligation légale de veiller à la santé et à la sécurité de leurs agents.

Dans un tel contexte, si il le faut la CGT prendra ses responsabilités et aidera les agents à faire valoir leurs droits :

-Soit en posant des droits d'alerte motivés, soit en soutenant les collègues qui useront collectivement de leur droit de retrait individuel, soit les deux.

Pour la CGT, la date du 11 mai ne correspond pas à un retour à la normale le 12 mai 2020. Le PCA doit continuer à être en adéquation avec des règles de distanciation sociale rigoureuses et si le télétravail doit être privilégié dans la période, il doit faire l'objet de plus d'encadrement.

Nous continuerons à peser de manière positive dans toutes les instances pour la mise en place de moyens de prévention à la hauteur des besoins actuels.

La délégation CGT : Jérôme Desbrousses, Jacques Stephan, Didier Febrer, Patrick Helleux et Michel Sansonneti